conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Date de révision: Version: 2.6 Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Blaukorn® Primo 20-10-10

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

120, rue Jean Jaurès

F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: fds-compo-expert@compo-expert.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h

Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

#### **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger N'est pas une substance ni un mélange

dangereux conformément au règlement

(CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

: EUH210

Fiche de données de sécurité disponible

sur demande.

Information supplémentaire "Harzardous Substances" législation allemand

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

(Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group C III)

#### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais

NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, sels de calcium, potassium et

éventuellement magnésium et oligo-éléments.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 45 - <= 60
chlorure d'ammonium	12125-02-9 235-186-4 01-2119489385-24- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 12,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Appeler un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du

dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:

Méthémoglobinémie

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de facon symptomatique.

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau

Moyens d'extinction

inappropriés

: Mousse

Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2)

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

protection de l'environnement Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Éviter une exposition directe au soleil.

manipulation sans danger Protéger de la chaleur.

Protéger de toute contamination.

Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur

et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières

combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou

source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres

engrais. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage

en commun

: Conserver à l'écart des acides forts. Conserver à l'écart des bases fortes.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

: 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du

nitrate d'ammonium

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour	
	Consommateur s	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour	
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3	
	Consommateur s	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour	
chlorure d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	effet systémique	33,5 mg/m3	
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY				
	Travailleurs	Contact avec la peau	effet systémique	190 mg/kg	
Remarques:	Durée d'expositi	on: 1 DAY			
	Consommateur s	Ingestion	effet systémique	11,4 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY				
	Consommateur s	Contact avec la peau	effet systémique	114 mg/kg	
Remarques:	Durée d'exposition: 1 DAY				

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision: 06.04.2023 Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 29.03.2019

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
chlorure d'ammonium	Eau de mer	11,2 mg/l
	Eau douce	1,2 mg/l
	Valeur Limite Plafond	1,2 mg/l
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	16,2 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants

corps

Protection de la peau et du : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : proteection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de

poussière.

Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN

143)

Filtre P1

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

État physique : solide

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 1.150 kg/m³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température de : > 130 °C

décomposition Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition

thermique.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

Caractéristiques des particules

Répartition : D50 = 3,4 mm

granulométrique D50 Plage de tolérances = 3,0 mm - 3,8 mm

technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites,

substances reagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'etre inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des

hydrocarbures chlorés, composés organiques.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Oxydes d'azote (NOx)

dangereux Ammoniac

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

chlorure d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.410 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

chlorure d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

#### chlorure d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents

constituants.

#### **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### chlorure d'ammonium:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

# mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

### nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

#### Cancérogénicité

### **Produit:**

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### **Composants:**

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

chlorure d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** 

Effets sur la fertilité

Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le

développement du fœtus

: Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le

développement du fœtus

: Espèce: Rat

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

chlorure d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet sur la fertilité.

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Produit:** 

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Produit:** 

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 52 w

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat

NOAEL: >= 185 mg/kg

Voie d'application: Par inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

#### chlorure d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: 684 mg/kg Durée d'exposition: 70 d

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### Expérience de l'exposition humaine

#### **Produit:**

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

chlorure d'ammonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 74,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 101 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 1.300 mg/l

Durée d'exposition: 5 DAY

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Algue): 90,4 mg/l Durée d'exposition: 10 DAY

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

#### chlorure d'ammonium:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances

inorganiques.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Composants:** 

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -3,1

chlorure d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Une contamination des eaux souterraines est

peu probable.

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: L'information se rapporte au composé principal.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Contacter le fabricant.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale;

ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est soumis à restriction selon le

règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions

suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent

être signalés au point de contact national compétent.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances: règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée: SDS - Fiche de Données de Sécurité: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Blaukorn® Primo 20-10-10



Version: 2.6 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 29.03.2019

#### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR